

REGLEMENT INTERIEUR 2026 / 2027

Votre inscription est nominative et en aucun cas utilisée par une tiers personne

Votre venue au club

Lors de l'arrivée dans votre club, merci de vous présenter et communiquer votre nom à l'accueil.

Serviette et chaussures propres obligatoires. Les chaussures avec lesquelles vous faites les cours ne doivent pas avoir été portées à l'extérieur. Pensez à vous munir d'une bouteille d'eau.

Tenue et comportement corrects exigés.

Interdiction d'apporter tous produits : alcool ou autres. Interdiction de fumer dans les locaux.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

Je certifie sur l'honneur que mon état de santé me permet de suivre les activités sportives. Le certificat médical n'est pas obligatoire. En cas de non présentation du certificat médical, j'engage ma responsabilité.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter leur enfant. L'enfant ayant l'autorisation de sortir seul du cours doit remettre une attestation écrite des parents.

Organisation des cours

Pour le bon déroulement des cours, la présence des parents et/ou accompagnateur n'est pas souhaitable dans la salle de danse pour observer le cours.

Le professeur se réserve le droit de placer l'élève dans la classe qui correspond à son niveau et son expérience, quel que soit son âge.

Le club se réserve le droit de modifier si nécessaire, ses horaires, ses cours, ses professeurs durant l'année.

Tout changement de cours de danse par l'élève durant la saison doit être validé en amont par la direction et le professeur au risque de vous voir refuser l'accès.

Pour certaines disciplines de danse, la pratique développée tout au long de l'année se conclut par une participation à un Gala. Cet événement n'est pas obligatoire. S'il y a participation, cette dernière est considérée comme un engagement de l'élève envers Infinity Danse. Afin de proposer un spectacle de qualité dans un complexe adapté, les billets d'entrée seront payants.

Assiduité et ponctualité

Les élèves sont fortement conseillés d'être présents régulièrement aux cours afin de progresser au mieux dans la discipline choisie. L'adhérent est responsable de son abonnement et de l'utilisation qu'il en fait. Une fréquentation irrégulière ou une non-fréquentation ne peuvent donner droit à un report d'abonnement.

Les absences des professeurs sont au plus vite signalées par SMS ou mail. En cas d'absence prolongée, tous les moyens seront mis en œuvre pour désigner un professeur suppléant.

En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à un remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.

Diffusion d'image

Les élèves et les parents d'élèves acceptent qu'Infinity Danse prennent des photos et vidéos des cours, stages et spectacles afin de les diffuser sur son site Internet et sur ses réseaux sociaux. Le club s'engage à être bienveillant concernant les photos d'enfants de - de 18 ans.

Il s'agit d'images de groupe ou de vues montrant le participant en activité. Si vous vous y opposez, veuillez le signaler par mail à infinitydanse@orange.fr ou à l'accueil. Si vous signez le formulaire d'inscription, vous accordez expressément la permission à l'organisateur de fixer, reproduire, communiquer et exploiter ces images sous toute forme et sur tout support sur une durée illimitée et gratuitement. En retour, l'organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de céder ces images à une tiers personne.

Pass sanitaire/Consignes sanitaires

L'élève s'engage à montrer son pass sanitaire à son nom dans la mesure où l'école se verrait imposer de le mettre en place. L'élève prend conscience qu'à son inscription si le pass sanitaire n'est pas obligatoire en début de saison mais s'il le devient, il n'y aura pas de remboursement possible si l'élève n'est pas en possession de ce pass.

Vous vous engagez à respecter les consignes sanitaires mises en place par le club. Celles-ci peuvent évoluer selon les directives du gouvernement au cours de la saison.

Abonnement, report, résiliation

Les tarifs annuels comprennent les fermetures pour congés. Voir les fermetures prévues dans le FAQ

Pour l'abonnement mensuel en fitness, celui-ci est sans engagement et à tacite reconduction. La résiliation se fera par envoi d'une lettre recommandée à l'adresse du club ou remise en main propre à l'accueil. Tout mois commencé sera dû.

En cas de maladie (+ de 4 semaines), grossesse : Vous devez impérativement présenter votre certificat médical dès que vous ne pouvez plus utiliser votre abonnement. Dès réception, l'abonnement sera stoppé et conservé par Infinity Danse avec le certificat médical. Un report de la durée de votre convalescence sera mis en place. Si vous ne présentez de suite votre arrêt et que vous le présentez au moment où vous reprenez les cours, nous ne prendrons pas en compte votre demande de report.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE

Dès réception de votre inscription + paiement, l'inscription est définitive

Conditions particulières pour remboursement

- En cas de déménagement à plus de 50 Kms (sur justificatif de facture électricité ou téléphone)
- COVID : En cas de nouvelle vague épidémique qui nous imposerait une fermeture administrative, nous nous engageons à vous proposer un avoir ou remboursement des cours non effectués si impossibilité à rattraper les cours (fermeture de plusieurs mois)

Lyon le 6 juillet 2026

Maxence DUBOIS – Directeur



Cachet INFINITY DANSE

INFINITY DANSE
6, Imp. du Béal-69009 LYON
Tél. 04 74 72 91 55 - 06 37 33 15 24
SIRET 509 382 834 00018 - APE 8559 B
TVA INTRA FR 38509382834